

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 31 OCTOBRE 2024****Nombre de  
membres :**

En exercice : 16  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2  
Votants : 12

**Date de  
convocation et  
d'affichage :**  
25 octobre 2024

**Numéro :**  
D20241031-259

**Objet :**  
Marché public  
concernant une  
mission de  
maîtrise d'œuvre  
pour la réalisation  
des études  
préalables à la  
création d'une  
zone d'activités à  
Châtillon-sur-  
Chalaronne

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 octobre, à 8 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	
MIONNAY	Émilie	FLEURY		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	E. ESCRIVA

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

**Vu** le code de la commande publique,

**1) Consultation :**

La Communauté de communes de la Dombes a décidé de passer un marché public concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études préalables à la création d'une zone d'activités à CHATILLON SUR CHALARONNE (01).

Il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre portant sur des ouvrages d'infrastructure, telle que définie au livre IV section 3 et à l'annexe 20 du Code de la Commande Publique, et précisée au CCTP.

Le contrat est soumis aux obligations du Décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution. Ce texte prévoit notamment l'envoi des déclarations de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT).

Les caractéristiques essentielles du marché sont les suivantes :

- Les prestations sont réparties en 1 tranche ferme et 3 tranches optionnelles :

Tranche(s)	Désignation
Tranche ferme	EP + AVP préalables au permis d'aménager
Tranche optionnelle n°1	Etudes PRO pour le permis d'aménager
Tranche optionnelle n°2	Levé topographique du secteur
Tranche optionnelle n°3	Etudes géotechniques

- La présente consultation est ouverte strictement aux maîtres d'œuvre ou équipes de maîtrise d'œuvre disposant a minima des compétences et références dans les domaines suivants :
  - o Ingénierie Voirie et Réseaux Divers
  - o Hydraulique
  - o Topographie
  - o Architecte (inscrit à l'Ordre) ou Paysagiste-concepteur (diplôme ou autorisation d'utilisation du titre à l'appui) pour le permis d'aménager
  - o Géotechnique

## 2) Procédure de passation et critères de jugement des offres :

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Les missions de maîtrise d'œuvre portant sur des ouvrages d'infrastructure, l'article R. 2172- 2-3° du Code de la Commande Publique est applicable.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet des publications suivantes :

- publié au Journal d'annonces légales, la Voix de l'Ain le 30 août 2024 (avis n°24145405)
- publié sur le profil d'acheteur <http://marchespublics.ain.fr>

La date limite de remise des offres : Jeudi 26 septembre 2024 à 12h00

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante.

Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction de l'appréciation suivante :

Critères	Pondération
<b>1 - Prix des prestations</b>	<b>40 %</b>
<b>2 - Valeur technique jugée sur la base du mémoire technique</b>	<b>60 %</b>
<b>2.1 Compréhension de la prestation et méthodologie de travail envisagée (28 points)</b> appréhension du contexte et des contraintes particulières de l'opération, approche envisagée, méthodologie spécifique d'intervention pour chaque phase de la mission <b>2.2 Présentation de l'équipe affectée à la mission (16 points)</b> organigramme nominatif, rôle et compétence de chacun des intervenants, nom du référent pour la durée de la mission... <b>2.3 Expérience du personnel assigné (article R2152-7-2°-c du Code de la Commande Publique) (8 points)</b> présentation de références portant sur des types d'opérations similaires, réalisées par les personnes dédiées <b>2.4 Planning détaillé et daté de réalisation de l'ensemble de la mission (TF + TO) (8 points)</b>	

**a) Notation du critère « prix des prestations » (40 points) :**

Le prix de l'offre considérée est le montant total des honoraires défini à l'article 4-2-C de l'acte d'engagement (TF + TO)

- C = 40 (la note est de 40 points maxi correspondant aux 40 %).
- PMini est le prix de l'offre la moins disante (hors offre confirmée anormalement basse).
- Po est le prix de l'offre analysée

La note se calcule comme suit : **Note du candidat (Prix des Prestations) = (PMini / Po) x 40**

**b) Notation du critère « valeur technique de l'offre » (60 points) :**

Le critère de la valeur technique de l'offre (60 points) sera jugé au regard du contenu du mémoire.

Le mémoire technique possède une pleine valeur contractuelle.

Suivant la qualité de l'offre présentée, un pourcentage sera affecté à la note maxi indiquée pour chaque sous-critère. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de pouvoir attribuer des points ou demi-points intermédiaire.

Niveaux d'appréciation de l'offre	% d'attribution de la note maxi
Le candidat n'a fourni aucune information sur le sous-critère	0%
Offre passable Offre qui présente de nombreuses imprécisions ou généralités	25%
Offre moyenne. Offre qui ne répond que partiellement à la demande	50%
Offre satisfaisante. Offre correcte avec quelques réserves mineures	75%
Offre très satisfaisante Offre complète et précise	100%

**Méthode de notation finale :**

L'addition des deux notes donne la note finale. L'offre la mieux-disante est celle qui a la note la plus élevée.

**3. Classement des offres :**

5 offres ont été déposées comme suit :

EI1 : AINTEGRA- (Groupement AINTEGRA et AXE SAONE)

EI2 : URBI ORBI (Groupement URBI ORBI et SOTREC)

EI3 : ODISSEE (Groupement ODISSEE, CONFLUENCE, ALIAGE et ARCHIGROUP)

EI4 : ATELIER LD (Groupement ATELIER LD et KAENA)

EI5 : ATEL CONCEPT (Groupement ACERE et INGAIA)

Conformément aux dispositions du règlement de consultation, une phase de négociation a eu lieu avec les trois premiers candidats.

Madame La Présidente précise que le rapport d'analyse fait l'objet d'une présentation en Bureau sur lequel est indiqué le classement des offres finales après négociation.

Candidat	Critère : Prix des prestations /40	Critère : Valeur technique /60	Note globale	Montants euros HT (TF + TO)
AINTEGRA (Groupement AINTEGRA et AXE SAONE)	28.1/40	58/60	86.1/100	86 030 euros HT

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'attribuer le marché public concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études préalables à la création d'une zone d'activités à CHATILLON SUR CHALARONNE (01) au groupement (AINTEGRA et AXE SAONE) dont le mandataire est AINTEGRA pour un montant global (Tranche ferme et tranches optionnelles si elles sont affermies) de 86 030 euros HT,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants dont les crédits sont inscrits au budget.

**Le Bureau**

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** le marché public concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études préalables à la création d'une zone d'activités à CHATILLON SUR CHALARONNE (01) au groupement (AINTEGRA et AXE SAONE) dont le mandataire est AINTEGRA pour un montant global (Tranche ferme et tranches optionnelles si elles sont affermies) de 86 030 euros HT,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants dont les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 31 octobre 2024.

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

